



Janvier 2023 - Numéro 2

Syndicat SUD RENAULT Lardy

1 allée Cornuel
91 510 Lardy
CTL L71 005

sudrenault-lardy@outlook.fr



Mardi prochain (31/01), on retourne à PARIS !

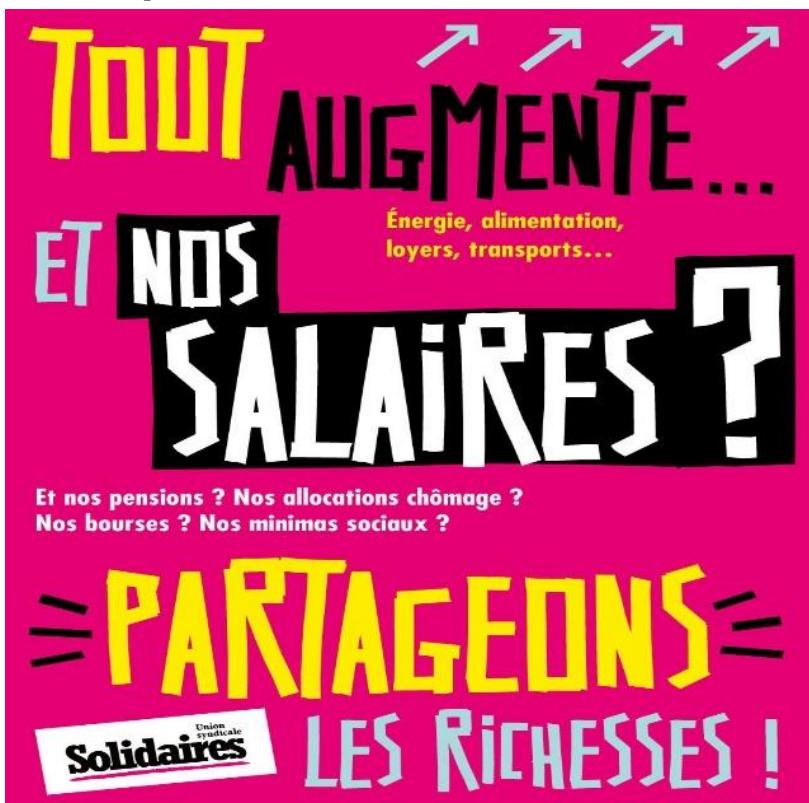
DÉFENDONS NOS RETRAITES

sud c'est
Solidaires
Union syndicale

Après le succès des manifestations du 19 janvier, rendez-vous **mardi 31 janvier** à **10h00 devant le CTL** pour manifester notre refus de la réforme et revendiquer de réelles augmentations de

salaires et à **12h30 devant le CSE** pour un départ collectif en car pour rejoindre la manifestation parisienne qui partira de la Place d'Italie à 14h00.

Nous étions environ 70 jeudi dernier devant le centre pour réclamer les 300€ qui manquent sur notre feuille de paie et trois cars sont partis de Lardy pour la manif parisienne. Il existe d'autres solutions que de reculer l'âge de départ pour financer les retraites. Augmenter les salaires en est une car le déficit des régimes de retraites diminuerait mécaniquement par l'augmentation des cotisations. Mais nous devrons être encore plus nombreux mardi prochain pour que la direction de Renault et le gouvernement ne restent pas sourd à nos revendications!



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

02 / 03 février

Le démantèlement de Renault, les droits sociaux à défendre et à conquérir, la transition écologique, des activités sociales et culturelles mieux partagées : autant de sujets que les candidat.e.s de SUD s'engagent à porter avec vous au CSE.

**POUR DEFENDRE VOS DROITS ET
VOS EMPLOIS VOTEZ SUD !**

Débat / conférence : NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE LA METALLURGIE

Avec Inès Meftah - Juriste en droit du travail,
maître de conférences à l'Université de Strasbourg

SUD Lardy vous invite à mieux connaître la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie et notamment les impacts de sa nouvelle grille de classification pour les salariés.

Attention changement de date du débat :

**Lundi 30 janvier 2023 à partir
de 11h45**

Dans les locaux du syndicat SUD, bâtiment L71

L'ensemble des dispositions de la nouvelle Convention s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2024, les accords en vigueur dans la branche seront donc caducs le 31 décembre 2023 tout comme les accords Renault entièrement remis en cause par ce nouveau texte. L'entreprise profite de sa complète transformation pour renégocier un « socle commun » pour « **maintenir et renforcer les garanties sociales de tous les salariés** » ... d'après un signataire. Dont acte. Nous disons simplement que quand le patronat décide de revoir des accords et des conventions, dans une période où les attaques contre les droits des salariés se multiplient, il y a lieu de s'inquiéter et d'être très vigilant car tout sera renégocié à la baisse du côté du patronat !

La nouvelle convention collective de la Métallurgie a été **négociée à froid** et en catimini, en l'absence de mobilisation. C'est le MEDEF qui est à l'offensive pour réduire le « coût du travail » (dont font partie le salaire et ses cotisations sociales), pour accroître la flexibilité ou intensifier le travail.

L'un des arguments invoqués par les signataires de la nouvelle convention collective est celui de la modernisation et de la simplification des accords actuels. Pourtant, cette simplicité ne saute pas aux yeux au regard des innombrables réunions



Cette nouvelle convention réserve bien des surprises. Pour en savoir plus, venez assister au débat.

programmées en 2022 et 2023 à Renault pour redéfinir les emplois afin de les intégrer dans la grille de classification de la nouvelle convention collective applicable en 2024. Cette classification ne repose plus sur les **compétences** et les qualifications des salariés mais sur l'emploi qu'ils occupent. Celle-ci intègre des critères d'autonomie, de contribution, d'encadrement-coopération ou de communication. L'emploi est évalué selon le **comportement** attendu par le salarié : savoir-être, adhésion aux objectifs et aux valeurs de l'entreprise... Il s'agit d'être autonome mais pas trop.

Cette classification aura de nombreux effets sur l'évolution salariale.

